



Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts
déposée le 26 avril 2018

« Embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti »

Rappel de l'interpellation

« Récemment, la presse nous a informés de l'embauche par la ville de M. Damien Wirths au poste de coordinateur des quartiers. Cette embauche fait suite à un mandat qui lui avait été confié en 2017 concernant l'accessibilité universelle. M. Wirths a été précédemment le secrétaire cantonal du POP parti de M. Payot – directeur de la politique des quartiers (son supérieur direct dans ses nouvelles fonctions).

Cette embauche qui présente un potentiel conflit d'intérêt est l'occasion de s'interroger sur les pratiques qui prévalent à la Ville en matière d'engagement par les conseillers municipaux de membres de leurs partis respectifs. Ces interrogations valent aussi pour les mandats.

Nous sommes bien conscients que c'est un sujet complexe. Il y a un équilibre à trouver entre le fait d'une part qu'un engagement politique actif ne doit pas empêcher une carrière dans une administration publique, employeur important – au risque de porter un coup à notre système de milice – et d'autre part le fait qu'il faut éviter que le personnel politique donne l'impression de favoriser par trop ses amis politiques dans des embauches extérieures aux postes strictement politiques (collaborateurs personnels, secrétaires généraux).

Pour nous, il convient donc de s'assurer qu'une procédure normale d'engagement a été suivie ».

Préambule

Selon le processus de recrutement en vigueur au sein de l'administration communale, la Municipalité engage les personnes colloquées dans les fonctions à partir de la classe 13. Il s'agit des chef-fe-s de service et des personnes appelées à exercer des responsabilités transversales importantes ou particulières. Tel n'est pas le cas du poste discuté ici. L'engagement du coordinateur des quartiers représentait néanmoins un enjeu, notamment par le fait qu'il sera le référent de la Délégation municipale aux quartiers et sera appelé à collaborer avec de multiples services. La procédure de sélection s'est donc déroulée en deux phases. La première, au niveau de l'administration, a permis de sélectionner six personnes parmi les 49 candidatures réceptionnées et de les faire auditionner par la secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ), la responsable RH du service et par une cadre en charge de la participation dans une autre direction. Cette procédure a permis de soumettre quatre dossiers pour la seconde étape, lors de laquelle la secrétaire générale et le directeur EJQ ont sélectionné le coordinateur. La Municipalité a été informée de ce choix final.

Les compétences avérées en management public, en sciences politiques et en évaluation de politiques publiques ont guidé le choix. M. Damien Wirths est docteur en administration publique et a, entre autres, participé à l'évaluation de la politique sociale de proximité de Genève, plus particulièrement des unités d'action communautaire, ainsi qu'à l'élaboration de la politique communale en matière de handicap au sein de la Ville de Lausanne avec pleine et entière satisfaction. Dans ce dernier poste au sein de la Commune de Lausanne, il était engagé avec un contrat à durée déterminée.

Outre ces éléments concernant la procédure de sélection, il paraît utile de préciser par rapport aux affirmations de l'interpellation que M. Damien Wirths n'est pas le subordonné direct du conseiller municipal, mais de la secrétaire générale, et de confirmer, comme la presse l'a relayé le 28 mars 2018, qu'il a quitté le Parti ouvrier populaire depuis plusieurs années. En termes de qualifications, sa fonction dans un secrétariat politique paraît une expérience en lien avec la vie sociale et politique locale, qui vient compléter un parcours académique et professionnel en pleine adéquation avec le poste.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : M. Payot est-il l'autorité d'engagement de M. Wirths ?

Non. M. Damien Wirths, étant colloqué dans une fonction inférieure à la classe 13, l'autorité d'engagement est la secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ).

Question 2 : Le poste de M. Wirths a-t-il été mis au concours ?

Oui. Le poste a été mis au concours et l'annonce a paru dans le journal 24 Heures le 1^{er} février 2018, ainsi que sur les sites intranet et internet de la Ville, sur le site de recrutement en ligne « monster » et sur le site de recrutement de l'Université de Lausanne, « alumnil ».

Question 3 : Combien de candidats ont postulé ? Combien ont-ils été entendus ?

49 candidatures ont été enregistrées. Six candidats ont été interviewés dans un premier entretien, puis quatre ont été retenus pour un deuxième entretien.

Question 4 : Qui composait le comité de sélection ?

Comme relevé en préambule, quatre personnes composaient le comité de sélection : la secrétaire générale EJQ, une cadre en charge de la plateforme participation d'une direction autre que la direction EJQ, un cadre EJQ en charge des politiques publiques et la RRH du Secrétariat général EJQ. Quatre dossiers ont été sélectionnés pour un deuxième entretien, en présence de M. David Payot.

Question 5 : Dans le cas de ces nominations qui présentent un risque de conflit d'intérêts, y a-t-il un deuxième regard par le collège municipal ?

Comme relevé en préambule, la Municipalité a été informée du choix du Secrétariat général EJQ par souci de transparence.

Question 6 : De façon générale, pourquoi le poste a-t-il été pourvu avant le vote par le Conseil communal du préavis relatif ? Vu l'absence de vote d'où vient le budget pour le salaire de M. Wirths ?

Le poste à pourvoir correspondait à un poste vacant de chargé de projet, avec une modification de son cahier des charges qui n'avait pas d'impact sur son positionnement. Il était donc dans les compétences du Secrétariat général de repourvoir ce poste.

Question 7 : Est-ce M. Payot qui avait mandaté M. Wirths pour son étude sur l'accessibilité universelle ?

Non. M. Damien Wirths a été engagé en tant qu'auxiliaire par le Secrétariat général.

Question 8 : Selon quels critères le mandat a-t-il été attribué à M. Wirths ? S'agissait-il de gré à gré ou d'un appel d'offres ?

La réponse au postulat « Accessibilité universelle » a pu être élaborée par un contrat d'auxiliaire, lequel ne fait pas l'objet d'une mise au concours.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 14 juin 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

